

**PROCES VERBAL  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 AVRIL 2025 A 20 H 30**

*Date de convocation : 03 / 04 / 2025*

*Effectif légal du conseil municipal : 15*

*Présents :*

X	Emilie ARSAC	X	Guillaume HABOUZIT
X	Rémy BENOIT		Audrey IACONA
X	Fernand CHAIZE	X	Michel MIRMAND
	Marie-Hélène CHAPUIS	X	Odile ROMIEU
	Myriam ARGAUD	X	Alain SABATIER
X	Sandrine EXBRAYAT	X	Sylvie SAGNARD
	Franck FARGIER	X	Alain VIGOUROUX
X	Teddy GARDES		

**Absent(s) : 2**

**Excusé(s) représenté(s) : 2**

*Mme Audrey IACONA représentée par Mme Emilie ARSAC*

*Mme Myriam ARGAUD représentée par Mme Odile ROMIEU*

**Secrétaire de séance :** Mme Sylvie SAGNARD

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Délibération vote des taux d'imposition 2025
- 2 Délibération : Affectation du résultat 2024
- 3 Vote du budget primitif 2025 Budget Commune
- 4 Vote du budget primitif 2025 Budget Coustilles
- 5 Vote du budget primitif 2025 Budget Préchaud
- 6 Délibération fongibilité des crédits année 2025
- 7 Délibération demande d'acquisition par M. et Mme CALTEAU pour les lots 6 et 7 du lotissement des Coustilles
- 8 Questions diverses

*Le quorum étant atteint le Maire ouvre la séance. Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation des élus présents et adopté sans remarque à l'unanimité.*

*Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :*

- *Convention de délégation transport scolaire 2025-2028 avec la Région*
- *Actualisation du plan de financement prévisionnel pour la demande de subvention FAVA : pare ballon au stade de foot*
- *Délibération DPU AN 76 – 4 quartier de la passerelle*

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces rajouts.*

**1 Délibération vote des taux d'imposition 2025**

2

Le Maire propose de maintenir les taux d'imposition en 2025 identiques à ceux de 2024 soit :

- Taxe Habitation : 16,64%,
- Taxe Foncière Bâtie : 33,27%,
- Taxe Foncière Propriétés Non Bâties : 51,09%

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention Approuve les taux d'imposition pour l'année 2025 et charge le Maire de toutes les formalités administratives**

**3 Affectation du Résultat de fonctionnement 2024 – Budget Commune**

4

Après avoir examiné le Compte Financier Unique lors du dernier conseil en date du 18 mars 2025, le Maire expose qu'il y a lieu de statuer sur l'affectation du résultat 2024. Il propose d'affecter le résultat de fonctionnement constaté dans le CFU 2024 à hauteur de 196 738,97 € du budget commun de la manière suivante :

- En recette d'investissement (compte 1068) dans son intégralité, soit 196 738,97 €
- En dépense d'investissement le solde d'exécution négatif (compte 001), de – 33 305,84 €

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 11 voix Pour, 0 Contre, 2 Abstentions ( T Gardès, A Sabatier), approuve cette affectation et charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

**3 Vote du Budget Primitif 2025 - : Budget Principal de la Commune**

Le Maire expose qu'après un premier envoi par mail en date du 03/04/2025 de présentation du budget primitif Commune, il y a lieu de statuer sur son approbation tel qu'il apparaît ci-dessous :

<b>BUDGET SECTION FONCTIONNEMENT COMMUNE</b>			
<b>Par chapitre</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>Par chapitre</b>	<b>RECETTES</b>
011 - Charges générales	400 800,00 €	013 - Atténuation de charges	2 300,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	349 750,00 €	042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 186,00 €
014 - Atténuation de produits	48 000,00 €	70 - Produits services, domaines ventes	50 300,00 €
023 -Virement section invest.	92 171,00 €	73 - Impôts et taxes	113 500,00 €
042 -Transfert entre sections	54 000,00 €	731 - Fiscalité locale	376 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	106 715,00 €	74 - Dotations et participations financières	514 150,00 €
66 - Charges financières	45 000,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	40 500,00 €
67 - Charges spécifiques	1 000,00 €	77 - Produits spécifiques	200,00 €
68 - Dotations prévisions et dépréciations	1 000,00 €	78 – Reprise sur provisions	300,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 098 436,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 098 436,00 €</b>

**BUDGET SECTION INVESTISSEMENT COMMUNE**

Par chapitre	DEPENSES	Par chapitre	RECETTES
20 – immobilisations incorporelles	10 470,00 €	13 – subventions d'investissements	731 519,00 €
204 – Subvention d'équipement	56 000,00 €	16 – emprunts dettes et assimilés	387 723,20 €
21 – immobilisations corporelles	1 210 050,00 €	10 – dotations, fonds divers, et réserves	272 968,64 €
16 – emprunts et dettes assimilées	228 370,00 €	165 - dépôts et cautionnements reçus	1 000,00 €
040 - opérations d'ordre de transfert entre sections	1 186,00 €	021 – virement de la section de fonctionnement	92 171,00 €
D001- solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	33 305,84 €	040 – opérations d'ordre de transfert entre sections	54 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 539 381,84 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 539 381,84 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix Pour, 2 Contre (T Gardès, A Sabatier), 0 Abstention décide :**

- **D'approuver le le Budget Primitif Commune pour l'exercice 2025**
- **Autorise le Maire de toutes les formalités administratives**
- **Charge le Maire de la bonne exécution de celui-ci**

#### 4 Vote du Budget Primitif Coustilles

Le Maire expose qu'après un premier envoi par mail en date du 03/04/2025 de présentation du budget Coustilles , il y a lieu de statuer sur son approbation tel qu'il apparaît ci-dessous :

Budget	Lot Les Coustilles 2
Fonctionnement	Investissement
Dépenses : 154 850,00 € Recettes : 154 850,00 €	Dépenses : 133 490,24 € Recettes : 133 490,24 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix Pour, 1 Contre (A Sabatier), 0 Abstention décide :**

- **D'approuver le Budget Primitif Coustilles pour l'exercice 2025**
- **Autorise le Maire de toutes les formalités administratives**
- **Charge le Maire de la bonne exécution de celui-ci**

#### 5 Vote du Budget Primitif Préchaud 2

Le Maire expose qu'après un premier envoi par mail en date du 03/04/2025 de présentation du budget Préchaud, il y a lieu de statuer sur son approbation tel qu'il apparaît ci-dessous :

Budget	Lot Préchaud 2
Fonctionnement	Investissement
Dépenses : 229 926,51 € Recettes : 229 926,51 €	Dépenses : 236 422,18 € Recettes : 236 422,18 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix Pour, 1 Contre (A Sabatier), 0 Abstention décide :**

- **D'approuver le Budget Primitif Préchaud 2 pour l'exercice 2025**
- **Autorise le Maire de toutes les formalités administratives**
- **Charge le Maire de la bonne exécution de celui-ci**

**6 Délibération fongibilité des crédits**

Le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section ; dans ce cas, le Conseil Municipal est informé de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance
- Lui donner tous pouvoirs ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention approuve cette délibération.**

**7 Délibération demande d'acquisition par M. et Mme CALTEAU pour les lots 6 et 7 du lotissement des Coustilles**

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la demande de Mme Calteau en date du 16 juillet 2024 pour l'achat du lot n°7 pour un montant de 25 € le m<sup>2</sup>.

Aujourd'hui son mari M Calteau souhaite acquérir le lot n°6, parcelle ZB 393 de 1 063 m<sup>2</sup> soit 26 575 €. Par lettre du 28/03/25, ils demandent au Conseil de se prononcer sur un éventuel prix inférieur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention décide :**

- **De ne pas revoir le prix pratiqué par principe d'équité auprès des anciens acquéreurs,**
- **D'émettre un avis favorable à la cession de cette parcelle au prix de 25 € le m<sup>2</sup>, les frais de géomètre, enregistrement, notaire seront entièrement à la charge des acquéreurs qui devront l'accepter,**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

**Rajouts ordre du jour :**

- **Convention de délégation transport scolaire 2025-2028 avec la Région**

Le Maire expose le projet de convention de délégation pour le transport scolaire 2025 – 2028 avec la Région organisatrice des services de transport scolaire sur son territoire. Il y a donc lieu de signer la convention Région - AO2

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention Décide :**

- **De signer la convention de délégation pour le transport scolaire 2025 – 2028 avec la Région**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**
- **Actualisation du plan de financement prévisionnel pour la demande de subvention FAFA : pare ballon au stade de foot**

Le Maire rappelle le projet de remplacement des filets de protection et des poteaux autour du stade pour mise en sécurité. Ce projet est éligible à une aide FAFA (Fond d'Aide au Football Amateur). Suite à un retour de la FAFA cette aide sera de 6 000 €. En conséquence nous devons actualiser le plan de financement tel qu'il apparaît ci-dessous.

COUT	PLAN DE FINANCEMENT	MONTANT HT	%
47 240,00 €	FAFA	6 000,00 €	12%
	Fonds Propres	41 240,00 €	88%
47 240,00 €	<b>Total financement</b>	<b>47 240,00 €</b>	<b>100</b>

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 13 voix Pour, 0 contre, 0 Abstention**

- **Autorise le Maire à solliciter la participation financière de la FAFA pour un montant de 6 000 €,**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**
  
- **Délibération DPU AN 76 – 4 quartier de la passerelle**

Suite à l'application du nouveau PLUI, le Maire expose que la parcelle AN 76 – 4 quartier de la passerelle est dans la zone Ua, zone couverte par le Droit de Préemption Urbain Simple. L'acquisition de ce bien ne présente pas un intérêt communal.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :**

- **De renoncer à préempter sur cette parcelle**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

### QUESTIONS DIVERSES

Commémoration du 8 mai : Elle aura lieu le 8 mai à 11 H.

Aménagement du centre bourg : carrefour et route du Monastier, début des travaux lundi 5 mai, première réunion de chantier jeudi 15 mai à 10 H 30.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 50**

Handwritten signatures in black and blue ink, including the name 'Sgt'.